

Tri sélectif collectif sur la commune d'Anan

Guide de tri sélectif

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

HORIZON
100% ...**TRI**

Dès le 1^{er} janvier 2023

Madame, Monsieur,

Afin de faciliter le geste de tri au quotidien et améliorer le recyclage des déchets, les consignes de tri évoluent dans votre commune.

Vous pourrez désormais déposer dans la colonne jaune **tous les emballages** :

- Toutes les briques alimentaires,
- Tous les emballages en métal, même les plus petits,
- Tous les emballages en plastique **y compris les pots** (*produits laitiers, cosmétiques, etc*),

les barquettes, boîtes, sachets et films plastique (NOUVEAU) comme les bouteilles et flacons en plastique.

N'hésitez plus : si c'est un emballage ménager, il peut aller dans la colonne jaune !

Les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans l'une des colonnes à verre du territoire.

Les emballages en cartons seront maintenant à déposer avec les papiers **dans la colonne bleue**.

Pour vous aider, vous trouverez, joint à ce courrier, un « Mémo-tri ». Par ailleurs la collectivité est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Grâce à notre geste de tri, nous participons à la préservation de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : **engageons-nous, trions plus !**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Magali GASTO OUSTRIC
Présidente
CC Cœur & Coteaux Comminges

POUR VOUS AIDER



LE MEMO TRI



LES AUTOCOLLANTS SUR
LES COLONNES DE TRI

CITEO

CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMINGES

Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges

4 rue République | BP 70205 | 31806 Saint-Gaudens Cedex | Tel. 05 61 89 21 42 | coeurcoteaux-comminges.fr

MÉMO-TRI

Aujourd'hui ...
TOUS les emballages et les papiers se trient !

À TRIER BIEN VIDER, SANS RINCER



Bouteilles, pots et bocaux en verre

À COMPOSTER



Déchets verts et déchets de cuisine

À JETER

EN SACS FERMÉS



Brosses à dents, vaisselle cassée, couche, etc.

EN VRAC,
INUTILE DE LES LAVER

EMBALLAGES à TRIER



Bouteilles, flacons
et bidons en plastique



Briques alimentaires



Emballages en métal

« NOUVEAU »

Sachets, sacs
et films en
plastique



Barquettes
en plastique



Pots, tubes,
boîtes et autre
emballages en
plastique



Petits emballages
en métal



PAPIERS / CARTONS à TRIER



Journaux
et magazines



Cahiers



Prospectus
et catalogues



Courriers
et enveloppes

« NOUVEAU »



Emballages en carton



À jeter ? À trier ?
Téléchargez l'application
Guide du Tri



Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges
coeurcoteaux-comminges.fr | contact@la5c.fr | 05 61 89 21 42



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les déchets interdits pour votre poubelle :

- Les piles, les batteries ou les ampoules : vous pouvez les recycler via des filières spéciales. Il existe également beaucoup de points de collecte dans des supermarchés.
- Les capsules en aluminium pour le café : elles peuvent être ramenées au vendeur qui les prend alors en charge pour les rediriger vers une filière de recyclage appropriée.
- Les déchets d'équipements électroniques : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil (en échange de l'achat d'un neuf). Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet.
- Les huiles alimentaires : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire mais il est préférable de les déposer dans des points de collectes spécialisés.
- Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
- Les pneus : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou un distributeur.

Un doute... Une question

Communauté d'Agglomération du Choletais
Service Gestion des Déchets
Parc Pérotaux - 46 avenue Gambetta
BP 62 111 - 49321 CHOLET Cedex
Tél. 02 41 71 67 06

 **N° Vert** **0 800 97 49 49**

APPEL GRATUIT